



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Inspection  
pédagogique  
régionale

Affaire suivie par :  
Géraldine CAMY

Courriel :  
geraldine.camy@  
ac-guadeloupe.fr

Adresse :  
Parc d'activités  
La Providence  
ZAC de Dothémare  
97183 Les Abymes  
Cedex

### Objet : Epreuves anticipées de français - session 2021

Mesdames, Messieurs,

Suite aux aménagements des épreuves du baccalauréat précisés par monsieur le Ministre et en vue du déroulement des épreuves anticipées de français pour cette session 2021, je souhaite attirer votre attention sur quelques points saillants.

L'ensemble des aménagements est disponible sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-general-technologique-et-professionnel-modalites-de-passage-des-examens-en-2021-323144>

Concernant les épreuves anticipées de français, plusieurs nouvelles dispositions seront à prendre en compte pour cette session.

#### - Concernant l'épreuve orale

- \* La réduction du nombre de textes à présenter était déjà connue de tous. Cette disposition reste donc valable : toutes les listes devront comporter **14 textes pour les élèves de la voie générale et 7 textes pour les élèves de la voie technologique.**
- \* Lors de l'épreuve, l'examinateur présentera à l'élève **deux textes** parmi lesquels l'élève choisira celui sur lequel il souhaite être interrogé.
- \* Concernant les questions de grammaire, notre travail académique sur la banque de questions a permis que chacun prépare très en amont les élèves qui lui sont confiés. Cette banque de questions reste donc la base de travail en vue de l'examen au niveau académique. Je vous prie de me signaler les situations exceptionnelles qui pourraient vous conduire à apporter des précisions sur le descriptif concernant les points de grammaire.

Les Abymes, le jeudi 6 mai 2021

Géraldine CAMY  
IA-IPR de Lettres

à

Mesdames, Messieurs les  
enseignants de Lettres affectés en  
lycée

\* Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront disposer de l'œuvre mentionnée dans leur descriptif. Cela va dans le sens de nos précédentes réflexions. Toutes les éditions seront acceptées.

- **Concernant l'épreuve écrite**

\* Tous les sujets seront dédoublés. Pour la voie générale, les candidats disposeront de deux séries de trois sujets de dissertation sur deux objets d'étude différents ET de deux sujets de commentaire sur deux objets d'étude distincts. Pour la voie technologique, les candidats disposeront de deux sujets de commentaire ET de deux sujets de contraction de texte suivie d'un essai.

Vous avez été destinataires du courrier de la DEC précisant les modalités de dépôt des descriptifs sur la plate-forme académique.

Ce courrier me donne également l'occasion de vous préciser que la DEC m'a informée que la correction des copies de l'épreuve écrite anticipée de français serait dématérialisée cette session. Je réunirai tous les correcteurs afin d'expliquer les modalités de correction et les aspects techniques liés à cette évolution.

Je souhaite réunir les coordonnateurs des équipes de Lettres dès mercredi prochain, 12 mai 2021, à 14h en distanciel afin de faire le point sur ces évolutions et de recueillir, le cas échéant, vos remarques et vos questions. Il est essentiel qu'au moins un représentant de chaque équipe de lettres puisse être présent en cas d'indisponibilité du coordonnateur ou de la coordonnatrice.

**Géraldine Camy**

**Inspecteur d'Académie - Inspecteur pédagogique régional**

